

Compliance**Corruption : «Il n'y a pas de "lex americana", la justice fait simplement son travail»**

Pour Hui Chen, l'ancienne responsable de la lutte contre la corruption au sein du ministère américain de la Justice (DoJ), les entreprises européennes sont pas particulièrement visées

Hui Chen est intervenue, cette semaine, devant 140 chefs d'entreprise français réunis lors d'un séminaire organisé à Bercy sur le thème de la *compliance*, la conformité à la loi dans le monde des affaires. Ancienne responsable de la lutte contre la corruption au sein du ministère américain de la Justice (DoJ), elle a démissionné, ces derniers jours, pour des raisons d'éthique, estimant ne pouvoir continuer sa tâche avec un président des Etats-Unis empêtré dans des affaires et des conflits d'intérêts.

Quelle est la situation en matière de conformité aux Etats-Unis et quels sont les champs d'action concernés ?

La « compliance » est un concept très large. Cela concerne essentiellement des fautes professionnelles de tous types commises par des entreprises. Cela peut être de l'évasion fiscale, des pratiques commerciales délictueuses, des manipulations de marchés, etc. Cela peut concerner aussi des infractions en matière de sécurité ou de santé ; ce sont des crimes au même titre que les autres. Une entreprise est un monde complexe à l'intérieur duquel il y a des gens dont les intérêts sont souvent opposés. Certains sont très stricts ; d'autres un peu moins. C'est là où le rôle des responsables de la *compliance* est important voire stratégique. Quand vous voyez une affaire comme celle qui a été passée chez **Wells Fargo avec l'ouverture de plusieurs millions de faux comptes bancaires**, c'est souvent plus une question de culture d'entreprise que d'individus.

Certains en Europe dénoncent une *lex americana* après l'imposition de lourdes amendes par la justice américaine contre des groupes comme Bank, Alstom ou BNP Paribas pour des délits réalisés en dehors des Etats-Unis. Qu'en pensez-vous ?

La justice américaine ne vise pas particulièrement les entreprises européennes ou plus globalement étrangères. Elle fait simplement son travail. Il n'y a pas de *lex americana* ; seulement des procureurs estimant nécessaire d'ouvrir des enquêtes judiciaires dès lors que ces groupes pénalisent des intérêts ou des investisseurs américains. En matière d'affaires de corruption au Brésil, Petrobras a ainsi été sanctionnée chez nous parce qu'elle est cotée à la Bourse de New York. Généralement, même si les compagnies ont progressé en matière de conformité, elles sont en retard par rapport à leurs homologues américaines. La plupart des grands groupes aux Etats-Unis ont aujourd'hui une notion de la conformité avec des équipes plus ou moins dédiées. C'est davantage généralisé dans les secteurs réglementés.

Pourquoi avoir démissionné du ministère de la Justice ?

Mon travail consistait à veiller à ce que les entreprises américaines agissent en conformité avec la loi et il était difficile à mes yeux de le faire avec ce qui se passait à la Maison Blanche. C'est une question de cohérence. En tant que chef d'Etat, M. Trump ne donne pas le bon exemple. **Il est cerné par les conflits d'intérêts**. Il n'a pas de liens avec ses affaires qui continuent de bénéficier de son activité, comme lorsqu'il reçoit des dirigeants de pays étrangers où il a des propriétés. **Il a aussi renvoyé** pour la seule raison qu'il menait une enquête sur ses associés et sa famille. Ce sont autant d'attitudes qui m'apparaissent problématiques sur le plan éthique.

« Donald Trump le fait bien, lui » : c'est un argument que vous avez entendu ?

Aucun chef d'entreprise américain n'a eu recours à ce type d'argument pour défendre son cas. Néanmoins, il y a incontestablement « un éléphant dans la pièce ». On en parle mais il est là. Avant de se mettre en conformité avec la loi, certaines firmes peuvent être tentées aujourd'hui d'attendre de voir ce qui va se passer...

PLUS DE CONTENUS SUR CES SUJETS**L'AUTEUR VOUS RECOMMANDE****Piqûres de rappel**

L'OCDE veut relancer la lutte contre la corruption transnationale

Par Gilles Sengès

Retard à l'allumage

Corruption transnationale: Paris répond aux critiques de l'OCDE

Par Gilles Sengès

Extra-territorialité

Entreprises : «La France ne veut pas de champ libre aux Américains contre la corruption»

Par Gilles Sengès

VIDÉO RECOMMANDÉE

L'actualité en vidéo sur lopinion.fr : Marine Le Pen critique Macron qui veut une